Province du Québec MRC d'Abitibi-Ouest Municipalité de Palmarolle

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le lundi 4 novembre 2019, à 20 heures.

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse Louisa Gobeil.

Présences: Absences:

M^{me} Lyne Vachon

MM Daniel Perron

Fernand Filion Jacques Chabot Raymond Roy

En l'absence de secrétaire-trésorier, madame Marthe Robineau, secrétaire et agente de bureau à la Municipalité de Palmarolle, est nommée en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 20 heures et 00 minute, et mot de bienvenue de la présidente d'assemblée.

→ LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 19-11-326 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ajouter les points suivants :

- 7.9. Autorisation pour assister à la rencontre Constellation Abitibi;
- 7.10. Autorisation pour assister à une conférence de presse concernant l'accès aux régions éloignées du Québec;
- 7.11. CSLA Projet de réfection du terrain multisports;
- 13.1. Politique de déneigement;
- 13.2. Entretien des chemins privés;
- 15.7. Lettre au Ministère des Transports Détour obligatoire rang 4 et 5 Ouest;
- 16.2. Embauche d'un employé journalier pour la voirie;

L'ordre du jour se lira donc comme suit :

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
- 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE;
- 3. AFFAIRES EN DÉCOULANT:
- 4. DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS;
- 5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;
- 6. URBANISME;
- 7. DEMANDES ET AUTORISATIONS;
 - 7.1. Tournoi Bantam de La Sarre Demande de commandite;
 - 7.2. Les Braves de Palmarolle-Hockey rural 2019 Demande de commandite;
 - 7.3. Hockey-Luge adulte Demande de commandite;

- 7.4. Club de l'Amitié des handicapés d'A-O Invitation à l'ouverture de la campagne de financement 2019-2020;
- 7.5. Club de patinage Artistique Macamic Demande de prolongation du temps d'ouverture de l'aréna;
- 7.6. Fondation de Charité des Policiers d'Abitibi-Ouest Campagne des Paniers de Noël:
- 7.7. Chevaliers de Colomb Conseil 12007 Demande de commandite;
- 7.8. Autorisation pour assister à une activité de financement de la CAQ;
- 7.9. Autorisation pour assister à la rencontre Constellation Abitibi;
- 7.10. Autorisation pour assister à une conférence de presse concernant l'accès aux régions éloignées du Québec;
- 7.11. Commission scolaire Lac-Abitibi Projet de réfection du terrain multisports;
- 8. RAPPORT DES DÉPENSES ET REDDITION DES COMPTES À PAYER;
- 9. RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE;
- 10. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL;
- 11. PAROLE AU PUBLIC;
- 12. SÉCURITÉ INCENDIE;
- 13. TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE;
 - 13.1. Politique de déneigement;
 - 13.2. Entretien des chemins privés;
- 14. HYGIÈNE DU MILIEU;
 - 14.1. Adjudication de soumission pour les travaux au puits n° 3;
- 15. DOSSIERS ADMINISTRATIFS:
 - 15.1. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020;
 - 15.2. Fermeture du bureau pour la période des Fêtes 2019-2020;
 - 15.3. Autorisation de la Municipalité à ce que le gouvernement du Québec divulgue les renseignements qu'elle lui transmet annuellement en vertu du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (Q-2, r. 14);
 - 15.4. Achat d'un réfrigérateur commercial pour le Centre municipal
 - 15.5. Autorisation de signature de documents;
 - 15.6. TRANE Approbation de la convention d'entretien des équipements pour l'aréna;
 - 15.7. Lettre au Ministère des Transports Détour obligatoire rang 4 et 5 Ouest;
- 16. EMPLOYÉS;
 - 16.1. Embauche de l'agente de bureau secteur aréna et en prêt de services au comité des loisirs;
 - 16.2. Embauche d'un employé journalier pour la voirie;
- 17. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENT;
 - 17.1. Avis de motion est donné concernant l'abrogation et le remplacement du Règlement n° 293 décrétant la tarification par compensation pour les services municipaux;
- 18. PAROLE AU PUBLIC;
- 19. SUJETS DIVERS (VARIA);

20. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la mairesse Louisa Gobeil, soit adopté tel que présenté.

→ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Résolution nº 19-11-327

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre et de son ajournement du 9 octobre 2019

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 présenté par la mairesse Louisa Gobeil, soit accepté avec la modification suivante :

À la résolution 19-10-296 Destitution de la directrice générale secrétaire-trésorière, de la page 4, au vote majoritaire, le conseiller Fernand Filion demande à ce que son votre contre, soit un vote nominatif. Son nom sera donc inscrit dans le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2019.

→ AFFAIRES EN DÉCOULANT Aucun sujet n'a été traité.

→ DÉPÔT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS

Lettre de démission d'une conseillère municipale

Madame Denise Mercier, conseillère de la Municipalité de Palmarolle au siège n° 1, nous fait parvenir sa lettre de démission, effective à partir du 7 octobre 2019.

Lettre de réclamation de documents

Madame Carole Samson, ex-employée de la municipalité au poste de directrice générale, réclame des documents qui ne lui ont pas été remis et qu'elle désire récupérer.

Lettre de démission d'un conseiller municipal

Monsieur Fernand Filion, conseiller de la Municipalité de Palmarolle au siège n° 6, nous remet sa lettre de démission séance tenante, effective le 4 novembre 2019.

Immédiatement après le dépôt de sa lettre de démission, le conseiller Fernand Filion quitte la table des délibérations et va s'asseoir parmi le public présent dans la salle.

→ DÉPÔT DE CORRESPONDANCE

Les communiqués, invitations, formations et la correspondance à lire du mois, non élaborée à l'ordre du jour, sont déposés et disponibles pour consultation.

→ <u>Urbanisme</u> Aucun dossier

→ DEMANDES ET AUTORISATIONS

Résolution nº 19-11-328

<u>Tournoi Bantam de La Sarre – Demande de</u> commandite

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'autorise pas de commandite dans le cadre de la 57° édition du Tournoi national Bantam Alarm La-Sar, qui se déroulera du 6 au 9 février 2020, puisqu'ils bénéficient déjà d'un tarif réduit. Une lettre leur sera envoyée en ce sens.

Résolution nº 19-11-329

<u>Les Braves de Palmarolle-Hockey rural</u> 2019 – Demande de commandite

ATTENDU

que l'équipe des Braves de Palmarolle-Hockey rural demande du temps de glace comme suit :

- 1 heure semaine incluant la zamboni et le nettoyage après usage;
- 1 heure 2 samedis pendant la saison hivernale pour match inter municipalité;
- 1 heure de plus pourrait être demandée selon le nombre d'inscriptions.

ATTENDU

que l'équipe des Braves de Palmarolle-Hockey rural demande du temps de l'agent de développement comme suit :

- 4 heures le soir des inscriptions le 4 novembre 20196;
- 2 heures avant les inscriptions le temps de préparer la paperasse pour inscription;
- 1 heure semaine de façon aléatoire pour la gestion, appels et demandes diverses (commandites, matériel, appel téléphonique).

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise une commandite à la ligue de hockey rural Les Braves de Palmarolle sous forme de tarif réduit équivalent à celui du Hockey mineur soit quarante-deux dollars (42 \$) l'heure.

Résolution nº 19-11-330

<u>Hockey-Luge adulte – Demande de</u> commandite

ATTENDU

que le promoteur du Hockey-Luge adulte demande une commandite de glace pour le club, à raison d'une heure et demie (1,5 heure) par semaine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise une commandite au Hockey-Luge adulte sous forme de tarif réduit équivalent à celui du Hockey mineur soit quarante-deux dollars (42 \$) l'heure.

Résolution nº 19-11-331

<u>Club de l'Amitié des handicapés d'A-O – Invitation à l'ouverture de la campagne de financement 2019-2020</u>

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal constate que personne n'est disponible à cette date pour assister à l'ouverture de la campagne de financement 2019-2020 qui se tiendra le 6 novembre prochain au *Club de l'Amitié des handicapés d'Abitibi-Ouest* à La Sarre. Personne n'est donc délégué.

Résolution nº 119-11-332 Club de patinage Artistique Macamic

(C.P.A.) - Demande de prolongation du

temps d'ouverture de l'aréna

ATTENDU que l'aréna de Macamic est présentement fermé pour la

saison et que les locations de glace du C.P.A. à l'aréna de

Ste-Germaine Boulé se terminent le 15 mars 2020;

ATTENDU que le C.P.A. tiendra son spectacle de fermeture de saison

le 28 mars 2020 et qu'il désire tenir son spectacle à l'Aréna

Rogatien-Vachon de Palmarolle;

CONSIDÉRANT que les derniers tournois régionaux de Hockey mineur se

tiendront pendant la fin de semaine du 21 mars 2020;

CONSIDÉRANT que l'Aréna Rogatien-Vachon a fermé sa saison 2018-2019

le 24 mars 2019 et que la date prévue pour la fermeture de la saison 2019-2020 sera sensiblement à la même date;

la saison 2019-2020 sera sensiblement à la meme date,

CONSIDÉRANT que louer la glace de l'Aréna Rogatien-Vachon au C.P.A.

implique de maintenir l'ouverture de l'aréna pendant une

semaine supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise le maintien de l'ouverture de l'aréna jusqu'au 28 mars 2020, soit jusqu'après le spectacle de fermeture de saison du CPA Macamic.

Résolution nº 19-11-333 Fondation de Charité des Policiers

d'Abitibi-Ouest - Campagne des Paniers de

<u>Noël</u>

CONSIDÉRANT que la mission de la Fondation de Charité des Policiers de la

MRC de l'Abitibi-Ouest est d'offrir à chaque famille dans le besoin, un panier de denrées en plus d'un cadeau

personnalisé à chaque enfant;

CONSIDÉRANT que le partenariat est précieux pour la *Fondation* et que cette

mission est basée sur les dons des généreux partenaires;

CONSIDÉRANT que la Municipalité contribue chaque année à cette

campagne depuis 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal n'autorise pas de partenariat offert en participant à l'un des plans de commandite proposés pour la Campagne des *Paniers de Noël 2019* puisque toute la population est sollicitée.

<u>Résolution nº 19-11-334</u> <u>Chevaliers de Colomb Conseil 12007 – Demande de commandite</u>

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise la commandite de la grande salle du Centre municipal (*déjà autorisée à la résolution 18-10-301*) ainsi qu'une contribution financière au montant de cent dollars (100 \$), aux *Chevaliers de Colomb Conseil 12007*, dans le cadre de la « *Fête de Noël des enfants* » qui aura lieu le dimanche 8 décembre 2019.

<u>Résolution n° 19-11-335</u> <u>Autorisation pour assister à une activité de financement de la CAQ</u>

ATTENDU que l'activité de financement de la Coalition Avenir Québec

(CAQ) se tiendra sous forme de 5 à 7 le 5 le jeudi 7

novembre prochain;

ATTENDU que le cocktail se fera en présence de la députée d'Abitibi-

Ouest, madame Suzanne Blais, du député d'Abitibi-Est, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, monsieur Pierre Dufour et du premier ministre du Québec,

monsieur François Legault;

ATTENDU que le coût de l'activité de financement est de cent dollars

(100 \$) par personne;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal constate que personne n'est disponible pour assister à l'activité de financement de la CAQ qui se tiendra à l'Hôtel l'Escale de Val-d'Or le 7 novembre prochain. Personne n'est donc délégué.

<u>Résolution nº 19-11-336</u> <u>Autorisation pour assister à la rencontre Constellation – Abitibi</u>

CONSIDÉRANT

que l'objectif général de Constellation Abitibi est d'améliorer la capacité des organisations à mieux joindre les familles de leur communauté:

CONSIDÉRANT

qu'à la fin de l'atelier, les participants seront en mesure de :

- Identifier les principales caractéristiques des familles visées et de leurs besoins;
- Reconnaitre les facteurs de réussite pour mieux rejoindre les familles isolées;
- Identifier des actions à mettre en œuvre dans leur milieu:
- Décrire les principales étapes de la démarche Constellation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate la conseillère Lyne Vachon pour assister à l'atelier Constellation Abitibi qui se tiendra à l'Hôtel Best Western de Rouyn-

Noranda le 21 novembre 2019 de 9 h à 15 h 45. La conseillère accepte d'aller à cet atelier à ses frais.

Résolution nº 19-11-337

Autorisation pour assister à une conférence de presse concernant l'accès aux régions éloignées du Québec

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal ne délègue personne pour assister à la conférence de presse de la ministre du Tourisme, madame Caroline Proulx, en présence du ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, monsieur Pierre Dufour, lors du lancement du programme favorisant l'accès aux régions éloignées du Québec, qui se tiendra le 8 novembre prochain à Val-d'Or.

<u>Résolution nº 19-11-338</u> <u>Commission scolaire Lac-Abitibi – Projet de réfection du terrain multisports</u>

ATTENDU qu'il est important pour la population de la MRC de l'Abitibi-

Ouest de pratiquer des activités physiques pour garder la

forme;

ATTENDU que le terrain de soccer et la piste d'athlétisme situés

derrière la *Cité étudiante Polyno* de La Sarre, sont désuets et ne correspondent pas aux normes des Fédérations

sportives;

ATTENDU qu'il serait important de bénéficier d'un nouveau site

moderne et sécuritaire qui répondra aux besoins de la

population pour la pratique de plusieurs sports;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE la Municipalité de Palmarolle appuie la *Commission scolaire du Lac-Abitibi* et le comité de relance de la piste d'athlétisme pour leur projet de la construction d'un *Site Multisports* à La Sarre.

→ RAPPORT ET REDDITION DES COMPTES À PAYER

Résolution n° 19-11-339 Rapport des dépenses et reddition des comptes à payer au 31 octobre 2019

ATTENDU que conformément aux dispositions du Code municipal, la

municipalité de Palmarolle a instauré une politique de gestion contractuelle par la résolution numéro 23-11 le

10 janvier 2011;

ATTENDU que le règlement 264 sur le contrôle et le suivi budgétaire a

été adopté le 4 avril 2011;

ATTENDU que la municipalité a choisi d'investir en 2012 dans un

logiciel de gestion des commandes, comme outil de gestion permettant d'améliorer le contrôle et le suivi budgétaire;

ATTENDU qu'une procédure administrative d'achat a été instaurée en

janvier 2013;

CONSIDÉRANT que le Code municipal à l'article 204 au premier alinéa

prévoit que le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par

le conseil;

Le conseil a pris connaissance du rapport des dépenses et de la reddition des comptes à payer ;

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu :

QUE la liste des dépenses, ainsi que la liste des comptes à payer au 31 octobre 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soient acceptées telles que présentées, pour un montant total de trente-neuf mille six cents dix-huit dollars et quatre-vingt-quatre cents (39 618.84 \$);

QUE la liste des factures payées, non autorisées par le conseil, présentée par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de quarante-deux mille quatre-vingt-dix-neuf dollars et quatre-vingt-cinq cents (42 099.85 \$);

QUE la liste des salaires versés au 31 octobre 2019, présentés par la technicienne-comptable, Kathleen Asselin, soit acceptée telle que présentée, pour un montant total de trente-six mille sept cent vingt-trois dollars et quatre-vingt-neuf cents (36 723.89 \$).

La technicienne comptable Kathleen Asselin certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au fond général pour les dépenses autorisées ci-haut mentionnées.

→ RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil présents font leurs rapports.

→ PAROLE AU PUBLIC

Le public présent s'exprime sur divers sujets. À 20 h 50, suite à des discussions qui ont soulevé une vive polémique concernant le congédiement de la directrice générale en octobre dernier ainsi que la gérance de divers dossiers, le conseiller Daniel Perron, appuyé de la conseillère Lyne Vachon, a demandé à ce que la séance soit suspendue pour 10 minutes. Le public est invité à quitter la salle du conseil. Le public revient en salle à 21 h. Les discussions reprennent et la mairesse Louisa Gobeil met fin aux discussions à 21 h 20 puisqu'il est question de dossiers confidentiels.

→ <u>SÉCURITÉ INCENDIE</u> Aucun dossier

→ TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

<u>Résolution nº 19-11-340</u> <u>Politique de déneigement</u>

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal adopte la politique de déneigement tel que présenté dans le projet de politique du conseiller Daniel Perron en mentionnant d'y ajouter le plan de disposition de la neige pour les entrepreneurs.

Résolution n° 19-11-341 Entretien des chemins privés

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal décrète que la Municipalité n'entretiendra pas le chemin au nord du chemin des Montagnards parce que la machinerie ne peut pas circuler dans ce chemin qui est non conforme et trop étroit pour permettre une circulation sécuritaire des véhicules de déneigement et de nivelage.

→ HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution nº 19-11-342 Adjudication de soumission pour les travaux au puits nº 3

ATTENDU que la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission pour

effectuer le nettoyage du puits n° 3 incluant le nettoyage de la veine d'eau soit, celle de la firme R.J. LEVESQUE & FILS de Trois-Rivières au montant de vingt-quatre mille neuf cent soixante-dix-huit dollars et trente-deux cents (24 978.32 \$)

du pour un contrat de 5 à 6 jours de travaux;

ATTENDU que la soumission indique des quantités de produits et de

main-d'œuvre estimés et que la facturation finale sera selon les quantités réelles et par conséquent les coûts peuvent

varier de ceux de la soumission;

CONSIDÉRANT que les travaux de nettovage du puits nº 3 sont urgents

pour le bon fonctionnement du réseau;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal a adjugé la soumission de la firme R.J. LEVESQUE & FILS le 31 octobre 2019 en raison de l'urgence des travaux et par conséquent, entérine l'adjudication de la soumission de la firme R.J. LEVESQUE & FILS concernant les travaux de nettoyage et de désinfection du puits nº 3. Monsieur Francis Baril a confirmé que les travaux pourront se faire le 9 décembre 2019.

→ Dossiers administratifs

Résolution nº 19-11-343 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que

le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de

chacune:

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020.

Q'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Ces séances se tiendront les lundis, à l'exception des lundis fériés où les séances seront les mardis, et débuteront à 20 heures.

CALENDRIER des séances ordinaires 2020			
13 janvier	4 mai	8 septembre (mardi)	
3 février	1 ^{er} juin	5 octobre	
2 mars	6 juillet	2 novembre	
6 avril	4 août (mardi)	7 décembre	

Résolution n° 19-11-344

<u>Fermeture du bureau pour la période des Fêtes 2019-2020</u>

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal décrète que le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes soit, du lundi 23 décembre 2019 jusqu'au vendredi 3 janvier 2020 inclusivement. Les heures normales de bureau reprendront le lundi 6 janvier 2020.

Résolution nº 19-11-345

Autorisation de la Municipalité à ce que le gouvernement du Québec divulgue les renseignements qu'elle lui transmet annuellement en vertu du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (Q-2, r. 14)

CONSIDÉRANT

que la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (C-6.2) établit le caractère collectif des ressources en eau;

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Palmarolle souscrit au caractère collectif des ressources en eau, y compris quant aux informations relatives à ses propres prélèvements;

CONSIDÉRANT

que les entreprises privées de l'Abitibi-Témiscamingue ont déjà fait preuve de leadership en autorisant le gouvernement du Québec à divulguer les informations relatives à leurs prélèvements;

CONSIDÉRANT

la demande de la Société de l'eau souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE la Municipalité autorise le gouvernement du Québec à divulguer sur demande les renseignements qu'elle lui transmet annuellement en vertu du règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (Q-2, r. 14);

QUE la Municipalité transmette copie de la présente résolution à la *Société de l'eau* souterraine Abitibi-Témiscamingue (SESAT).

<u>Résolution n° 19-11-346</u> <u>Achat d'un réfrigérateur commercial pour le Centre municipal</u>

ATTENDU que l'achat d'un réfrigérateur commercial pour le Centre

municipal s'est imposé pour le bon fonctionnement des

activités qui s'y déroulent lors de locations de salle;

ATTENDU que la Municipalité a déposé une demande de subvention à

la MRC pour le projet structurant « Amélioration au Centre communautaire » dans le cadre du Fonds de dévelop-

pement des territoires (FDT);

ATTENDU que la Municipalité s'est vu accordé une subvention de

quatre mille neuf cent quatre-vingts dollars (4 980 \$) par la

MRC dans ce programme;

ATTENDU que la Municipalité a reçu une soumission de la compagnie

DISTOMATIC de Boucherville pour l'achat dudit réfrigérateur au coût de trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars et vingt-quatre cents (3 495.24 \$), incluant les taxes

applicables et la livraison;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal entérine l'achat du réfrigérateur KRV-53-P qui a été effectué le 22 octobre 2019.

Résolution n° 19-11-347 Autorisation de signature de documents

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière madame

Carole Samson, n'est plus à l'emploi de la Municipalité de

Palmarolle:

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Palmarolle est présentement sans

directeur général ni secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement de l'administration de la

Municipalité de Palmarolle plusieurs documents doivent être

signés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal mandate madame Louisa Gobeil, mairesse ainsi que monsieur Jacques Chabot, maire suppléant, afin de signer les chèques des fournisseurs, de commandites et de paies des employés, les contrats de vente de terrain et actes notariés, les contrats d'entente et d'engagement ainsi que tout autre document pertinent au fonctionnement administratif régulier pour et au nom de la Municipalité de Palmarolle:

QUE les personnes autorisées susmentionnées seront les signataires tant et aussi longtemps que le poste de directeur général et secrétaire-trésorier à la Municipalité de Palmarolle sera vacant.

<u>Résolution nº 19-11-348</u> <u>TRANE - Approbation de la convention</u> d'entretien des équipements pour l'aréna

ATTENDU

que la convention d'entretien des équipements de l'Aréna Rogatien-Vachon inclut le service de maintenance du refroidisseur RTWD160 décrit comme suit :

- Vérification, inspection et mise au point annuelles :
- Vérification et inspection opérationnelles ;
- Analyse spectographique de l'huile en laboratoire sur chaque circuit.

ATTENDU

que l'entente est pour une période de 5 ans;

ATTENDU

que les tarifs d'entretien sont en fonction d'une entente combinée avec la Municipalité de Ste-Germaine Boulé qui a été confirmée et sont décrits comme suit :

Période	Avec entente combinée avec Ste-Germaine Boulé	Sans entente combinée avec Ste-Germaine Boulé	Fréquence de facturation
Année 1	5 350 \$	5 800 \$	Annuelle
Année 2	5 500 \$	5 975 \$	Annuelle
Année 3	5 650 \$	6 150 \$	Annuelle
Année 4	5 825 \$	6 325 \$	Annuelle
Année 5	6 000 \$	6 525 \$	Annuelle

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte la *Convention de services d'entretien* de l'équipement de l'aréna combinée avec la municipalité de Ste-Germaine Boulé, tel que présenté par la firme TRANE.

Monsieur le conseiller Jacques Chabot manifeste un possible conflit d'intérêt dans le dossier suivant, et il s'abstient donc de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

<u>Résolution nº 19-11-349</u> <u>Lettre au *Ministère des Transports* – Détour obligatoire rang 4 et 5 Ouest</u>

ATTENDU

le Ministère des Transports a réduit la charge du pont P-00282 du 4^e et 5^e Rang Ouest à Palmarolle, à 5 tonnes;

ATTENDU

que la Municipalité ne peut plus emprunter ce pont pour les travaux sur la portion du rang située de l'autre côté dudit pont parce que les équipements de déneigement et de nivelage sont trop lourds et doivent faire un détour de plusieurs kilomètres pour atteindre cette portion du rang;

ATTENDU

que le sous-traitant J.L.R. Entreprise engagé par la Municipalité pour la collecte des matières résiduelles et recyclables ne peut plus emprunter ce pont pour desservir les citoyens situés de l'autre côté dudit pont parce que son

camion est trop lourd et doit faire un détour de plusieurs kilomètres pour atteindre cette portion du rang;

ATTENDU

que cette situation entraîne des frais supplémentaires annuellement à la Municipalité pour les travaux municipaux et pour le service de collecte des matières résiduelles et recyclables;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par le conseiller Daniel Perron, appuyé par le conseiller Raymond Roy et <u>majoritairement</u> résolu et adopté :

Pour : 3

Abstention: 1 (M. Jacques Chabot)

QUE le conseil municipal autorise l'envoi d'une lettre au Ministère des Transports concernant une demande de remboursement de frais engendrés pour effectuer le détour pour l'accès à la portion du 4° et 5° Rang Ouest du côté ouest du pont P-00282.

→ EMPLOYÉS

Résolution nº 19-11-350

Embauche de l'agente de bureau secteur aréna et en prêt de services au comité des loisirs

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Daniel Perron et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de madame Véronique Hince au poste d'agente de bureau à 21 heures par semaine, et en prêt de services au comité des loisirs, et ce, en date du 31 octobre 2019.

Résolution n° 19-11-351 Embauche d'un employé journalier pour la voirie

Il est proposé par le conseiller Raymond Roy, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Yves Mercier au poste de journalier pour les travaux publics et la voirie locale, à 40 heures par semaine, et ce, en date du 4 novembre 2019.

→ AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Avis de motion est donné par le conseiller Daniel Perron concernant l'abrogation et le remplacement du *Règlement n° 293 décrétant la tarification par compensation pour les services municipaux* qui sera adopté à la séance ordinaire du conseil le 2 décembre 2019. Le projet de règlement est présenté séance tenante.

Avis de motion est donné par le conseiller Jacques Chabot concernant l'adoption d'un règlement spécifiant et régissant l'utilisation et les usages de la piste cyclable.

→ PAROLE AU PUBLIC

Discussion avec une citoyenne concernant la problématique des accumulations de neige par les entrepreneurs en déneigement et possiblement aussi la municipalité devant sa résidence au 102 rue Principale. Ce problème perdure chaque année et rend le trottoir impraticable.

→ SUJETS DIVERS (VARIA)

Aucun sujet n'a été soulevé.

→ LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 19-11-352 Levée et fermeture de la séance

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 22 heures et 10 minutes.

Le président d'assemblée,	La secrétaire d'assemblée,		
[Original signé]			
Louisa Gobeil Mairesse	Marthe Robineau Agente de bureau		